

LA GAZETTE DU 20 DÉCEMBRE 2024.

Négociations avec l'Assurance maladie

Les taxis ariégeois toujours inquiets

On les avait vus manifester au cœur de Foix en janvier 2024, au moment où s'ouvraient les négociations entre leur profession et la Caisse nationale d'assurance maladie - d'après discussions portant sur les règles de conventionnement pour les transports sanitaires de 2025 à 2029.



Une activité qui, en zone rurale, représente l'essentiel des déplacements des taxis : «c'est environ 90% de l'activité», résumant les artisans ariégeois de l'Union nationale des Taxis (UNT), réunis autour de leur présidente Nathalie Basque le 16 décembre dernier. Un rendez-vous qui voyait le président national de l'UNT, Rachid Boudjema, venir faire un point sur les derniers développements sur le sujet. «Bien sûr, vu la situation politique nationale, c'est en stand-by, note l'artisan taxi marseillais. On est en attente

d'un projet de loi de finances de la sécurité sociale. Mais jusqu'ici, on a vu la volonté de l'Assurance maladie d'aller vers un déremboursement des transports - en remettant en cause notre modèle économique».

Pour l'heure, les tarifs sont fixés par arrêté préfectoral à l'échelle d'un département, «et pour les établir, la profession fait déjà un effort par rapport aux coûts réels». M. Boudjema est formel : «la CNAM veut imposer ses tarifs,

et nous interdire de facturer le reste à charge à nos clients transportés. Mais qui va supporter la différence ? A un moment, nos prix sont incompressibles».

L'UNT continue pourtant de dialoguer avec l'Assurance maladie, mais conserve des positions fermes : «il faut conserver le système de tarification préfectorale, et maintenir un ensemble adapté aux réalités de chaque territoire».

A. C.